



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-1-7-1

Séance du vendredi 17 janvier 2020

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE DISPOSITIF DE CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE ITINERANCE (CDLI)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH,
MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER,
MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 portant sur le soutien au développement culturel,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-7-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de la culture et du patrimoine en 2020,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 7^{ème} Commission lors de sa réunion du 6 décembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la candidature du Département du Haut-Rhin au dispositif « contrat départemental lecture itinérance (CDLI) » pour la période 2019 à 2021.
- Approuve le projet de contrat « CDLI » figurant en annexe à la présente délibération.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ledit CDLI avec l'Etat -DRAC Grand Est-, impliquant l'engagement du Département à contribuer aux 3 objectifs déclinés dans les articles 2 à 4 du contrat précité et à justifier un engagement financier annuel à hauteur de 40 000 € sur la période 2019 à 2021, hors valorisation du temps de travail, en contrepartie de quoi l'État (la DRAC) contribuera au dispositif à hauteur de 20 000 € par an, soit au total 60 000 €.
- Précise que la recette de 60 000 € a été versée en 2019 en une seule fois sur le budget départemental sur l'imputation suivante : Programme D632 - ligne 74-313- 74718-2416-025.
- Acte que Madame Bernadette GROFF, Vice-Présidente en charge de la Culture, participe au Comité de pilotage.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité